

À Nice, un magistrat djiboutien éclaire le pluralisme juridique de notre pays

08/07/2025



Une soutenance de thèse exceptionnelle s'est tenue récemment à l'Université Côte d'Azur de Nice, mettant en lumière une facette souvent méconnue de notre système juridique national. C'est à travers les travaux de M. Yasser Waber Assoweh, magistrat djiboutien engagé, que le pluralisme juridique de Djibouti, avec ses traditions ancestrales et ses engagements internationaux, a été porté au cœur du débat académique européen.



Sous la supervision du professeur Yves Strickler, une figure respectée du droit et artisan du Code civil djiboutien, M. Waberi Assoweh a soutenu une thèse intitulée « Pluralisme juridique et droits de l'enfant à Djibouti ». Ce travail souligne avec finesse les interactions complexes entre notre droit étatique moderne, les règles coutumières telles que le Xeer Issa et le Madaqa, et les conventions internationales auxquelles Djibouti adhère.

À travers cette recherche, le jeune magistrat analyse comment ces différentes sources de droit cohabitent au quotidien pour protéger les droits fondamentaux, notamment ceux de nos enfants, dans un pays où pluralisme juridique rime avec réalité sociale. La soutenance, qui s'est déroulée à la veille de notre Fête nationale et à l'approche du mois sacré de Mouharram, revêtait une dimension symbolique forte pour le docteurant et pour la diaspora djiboutienne présente en France. Cette coïncidence temporelle a renforcé le pont intellectuel entre Djibouti et la France, témoignant d'une coopération académique qui se veut durable et fructueuse.

Face à un jury composé d'éminents professeurs et chercheurs, M. Waberi Assoweh a fait preuve d'une grande maîtrise scientifique, défendant avec conviction et rigueur une thèse unanimement saluée. L'autorisation de publication accordée par le jury reconnaît non seulement la qualité de ce travail, mais aussi son apport précieux à la compréhension des systèmes juridiques hybrides.

Cette réussite s'inscrit dans la vocation de l'Université Côte d'Azur, qui soutient activement les études portant sur les droits humains et les pluralismes juridiques dans des contextes multiculturels, ouvrant ainsi une voie d'échanges entre l'Europe et l'Afrique, et plus particulièrement notre pays.

Pour Djibouti, cette contribution académique est une avancée majeure. Elle nourrit le débat national sur la nécessité de concilier tradition et modernité, un enjeu particulièrement crucial pour la protection des plus vulnérables.

Le cas des droits de l'enfant illustre cette double exigence : préserver notre identité culturelle tout en respectant les normes universelles adoptées par notre pays.

Par son parcours et son travail, Yasser Waberi Assoweh adresse un message d'espérance et d'inspiration à la nouvelle génération de juristes djiboutiens : approfondir la recherche, questionner nos pratiques et confronter nos lois aux standards internationaux est une voie essentielle pour faire progresser notre système juridique sans renier sa singularité.

Dans un amphithéâtre de Nice, c'est donc une vérité tangible qui a été rappelée : le pluralisme juridique n'est pas un simple concept académique, mais une réalité vivante, façonnée chaque jour par des hommes et des femmes qui cherchent l'équilibre entre coutume, droit positif et droits fondamentaux. Une réflexion qui, pour Djibouti, ouvre des perspectives encourageantes et qui résonne bien au-delà de nos frontières.
